



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## étudiants

Question écrite n° 29150

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie au sujet de la seconde phase du plan social étudiant. L'objectif annoncé le 7 avril est de parvenir, d'ici l'an 2003, à ce que 30 % des étudiants, soit un peu plus de 50 000, bénéficient d'une aide financière. Aussi il souhaiterait connaître avec précision le nombre, le montant et les conditions d'attribution des différentes bourses et aides financières sur les 4 ans à venir.

### Texte de la réponse

Le plan social étudiant vise à créer les conditions d'une meilleure reconnaissance de la place des étudiants dans la société, à leur apporter les bases d'une plus grande indépendance matérielle et morale, tout en leur permettant d'être mieux responsabilisés dans la conduite des politiques et des institutions de la vie étudiante. L'objectif principal de ce plan est, sur une période de quatre ans (de l'année universitaire 1998-1999 à 2001-2002) de revaloriser les taux des bourses de 15 % et de parvenir à 30 % d'étudiants bénéficiaires sur les 1 700 000 étudiants relevant du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Dès la rentrée universitaire 1998-1999, une augmentation de 6 % du plafond des ressources du premier échelon et une revalorisation de 5 % de la bourse de 5e échelon et de 3 % pour les autres échelons sont intervenues. Par ailleurs, pour aider les étudiants se trouvant dans des situations de redoublement ou de réorientation, un contingent de 43 650 aides individualisées exceptionnelles (AIE), soit 12 000 de plus qu'en 1997-1998, a été alloué aux recteurs d'académie. Ces aides sont destinées aux étudiants ne remplissant pas les conditions de scolarité requises. De plus, la promotion sociale républicaine a été relancée dès la rentrée 1998 par l'attribution de 200 bourses de mérite (d'un montant de 40 000 F) aux étudiants bacheliers mention très bien, issus des familles les plus modestes qui se destinent aux études menant vers les concours des écoles nationales d'administration ou de la magistrature. Dans le domaine des transports, une carte orange annuelle « Imagine R » a été mise en place au mois de septembre 1998 en faveur des étudiants d'Ile-de-France, leur permettant de voyager avec 40 % de réduction. A la rentrée universitaire 1999, pour atteindre l'objectif affiché par le plan social étudiant qui est de remédier aux situations de perte brutale de la bourse d'enseignement sur critères sociaux, notamment durant le 1er cycle universitaire, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé de mettre en place une bourse de 1er cycle. Ainsi, les étudiants qui remplissent les conditions requises pour l'attribution d'une bourse sur critères sociaux pourront obtenir une bourse pour une durée égale à celle du cycle d'études ou, le cas échéant, à celle nécessaire à l'obtention de l'ensemble du diplôme sanctionnant la fin du cycle au titre duquel ils ont présenté une inscription en première année. En cas d'échec ou de réorientation ne permettant pas d'achever le premier cycle en deux ans, les étudiants remplissant les critères sociaux pourront obtenir le maintien de cette aide durant une année universitaire après vérification de leur assiduité et de leur présence aux examens par le jury. En application du barème national, une bourse à taux « zéro » est mise en place afin de permettre à des étudiants d'être exonérés des droits d'inscription et de sécurité sociale. Cette mesure va permettre d'aider des étudiants dont les revenus familiaux étaient de très peu supérieurs au barème actuel des bourses d'enseignement supérieur. Le nombre d'étudiants aidés est de 410

882, soit 24 % en 1998. Pour les trois années suivantes, les prévisions sont : en 1999-2000, + 40 000 étudiants, soit 26 %, en 2000-2001, + 36 000 étudiants, soit 28 % et en 2001-2002, + 30 000 étudiants, soit 30 %. Le montant des aides représentera un coût global sur quatre ans de 2,7 milliards, dont 800 millions pour l'année 1999-2000.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29150

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mai 1999, page 2587

**Réponse publiée le :** 28 juin 1999, page 3986